

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 FEVRIER 2014

Par suite d'une convocation en date du 20 février 2014, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Philippe KALTENBACH, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS : M. KALTENBACH Philippe - Mme RAKOFF Isabelle - M. DUBUT Daniel - Mme POIRIER Marie Catherine – M. WALDTEUFEL Philippe - Mme DERETHE Mireille (à compter du point 2) - M. MEIER Dominique (à compter du point 2) - Mme ALTAMIRANO Juana - M. LUTAUD Philippe – M. KEHYAYAN Georges – M. AUBINEAU Gérard – Mme JEROME Vanessa - M. FAYOLLE Matthieu - M. RAMOGNINO Pierre (à compter du point 2) – Mme TRITZ Régine - Mme ROUX Claire – M. WARTELLE Lionel - M. GAZEILLES Vincent – M. LEHOUX Laurent - Mme REMY Violaine – Mme BEKHALED Nadia (à compter du point 3) – M. DORE Thierry – Mme MARQUES Maria - M. PIAN Francis – M. DELOM Christian – Mme CHAPPEY Claude - Mme HUARD Colette - Mme QUILLERY Christine - Mme ADIL Rachel - M. BERGER Jean-Didier.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. SEYLER Jean Marc	à	Mme TRITZ Régine
Mme DENNOUNE Joëlle	à	M. LUTAUD Philippe
Mme MORGERE Françoise	à	Mme RAKOFF Isabelle
M. DORMOIS Michel	à	M. WALDTEUFEL Philippe
Mme LOUBAKI Marie-Jeanne	à	M. DORE Thierry
Mme BEKHALED Nadia	à	M. KEHYAYAN Georges (jusqu'au point 2)
Mme DIALLO Maly	à	Mme DERETHE Mireille (à compter du point 2)
M. BURNICHON Pierre	à	M. AUBINEAU Gérard
M. KEHYAYAN Serge	à	Mme QUILLERY Christine
M. ARTINIAN Grégoire	à	Mme ADIL Rachel

ABSENTS EXCUSES : Mme DERETHE Mireille (au point 1) - M. MEIER Dominique (au point 1) - M. RAMOGNINO Pierre (au point 1) - Mme MARTIN Catherine - Mme ANSTETT Emilie – M. MURADIAN Franck - Mme DIALLO Maly (au point 1) - Mme LOISEL Sylvie.

1. Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.
2. Monsieur Philippe LUTAUD est désigné pour remplir ces fonctions.
3. **APPROUVE** à l'unanimité (7 abstentions) le procès verbal intégral de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2013.

4. **APPROUVE** à l'unanimité les termes de la convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine dans le cadre de la mise en œuvre de la «Charte Qualité Confiance Cap Accueil-Conseil».
5. **DECIDE** à l'unanimité la création des postes indiqués ci-dessous :

GRADE	Fonctions
Attaché	Responsable administration du personnel
Attaché	Responsable du recrutement
Attaché	Responsable administratif et financier à la DGST
Attaché de conservation	Responsable des archives et de la documentation
Attaché	Référent réussite éducative
Psychologue de CN	Psychologue dans les crèches
Attaché	Responsable d'arts plastiques Chanot
Ingénieur	Responsable travaux neufs

6. **DECIDE** à l'unanimité d'accorder sa participation financière, à compter du 1^{er} janvier 2014 pour le risque prévoyance. La participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé par le CIG pour son caractère solidaire et responsable.
7. **APPROUVE** à l'unanimité la mise à disposition par la ville de Fontenay-aux-Roses d'un(e) assistant(e) social(e) pour les agents de la ville de Clamart et ses établissements (1 jour / semaine) et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.
8. **APPROUVE** à l'unanimité la modification du tableau des emplois de la ville de Clamart.
9. **DECIDE** à l'unanimité de modifier, dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.) aux agents de catégorie C relevant de certains grades.
10. **DECIDE** à l'unanimité de verser une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association Action Contre la Faim pour venir en aide aux sinistrés du typhon Hyian.
11. A entendu la question orale de Madame Christine Quillery et la réponse de Monsieur le Maire conformément à l'article 9 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal.

Information sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22H15.

Le Sénateur - Maire,

Philippe KALTENBACH